



**GUIDE PRATIQUE
MOBILISATION
DES ASSOCIATIONS**
du 11 octobre 2025

**ÇA NE
TIENT !
PLUS !**

CANETIENTPLUS

canetientplus.org



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF



P.4

SE MOBILISER OUI, MAIS PAR OÙ COMMENCER ?

POURQUOI CETTE JOURNÉE DE MOBILISATION ? 4

SE COORDONNER AUTOUR DU 11 OCTOBRE 6



P.7

LES OUTILS EXISTANTS POUR AIDER À L'ORGANISATION ET LA MOBILISATION



OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES OUTILS DISPONIBLES ET SUR LA MOBILISATION ? 7

LES OUTILS DE COMMUNICATION 7



SE MOBILISER OUI, MAIS COMMENT ?

P.8



ACTIONS DE MOBILISATION CITOYENNE, PLAIDOYER ET SENSIBILISATION 8

ACTIONS CONVIVIALES ET CULTURELLES 10

ACTIONS DE VISIBILITÉ PUBLIQUE 10

AUTRES 12

Dans un courrier envoyé le 3 septembre à l'adresse du monde associatif, la Présidente du Mouvement associatif appelle à une grande mobilisation le samedi 11 octobre pour alerter sur la crise sans précédent que traversent les associations : « Ça ne tient plus ! ».

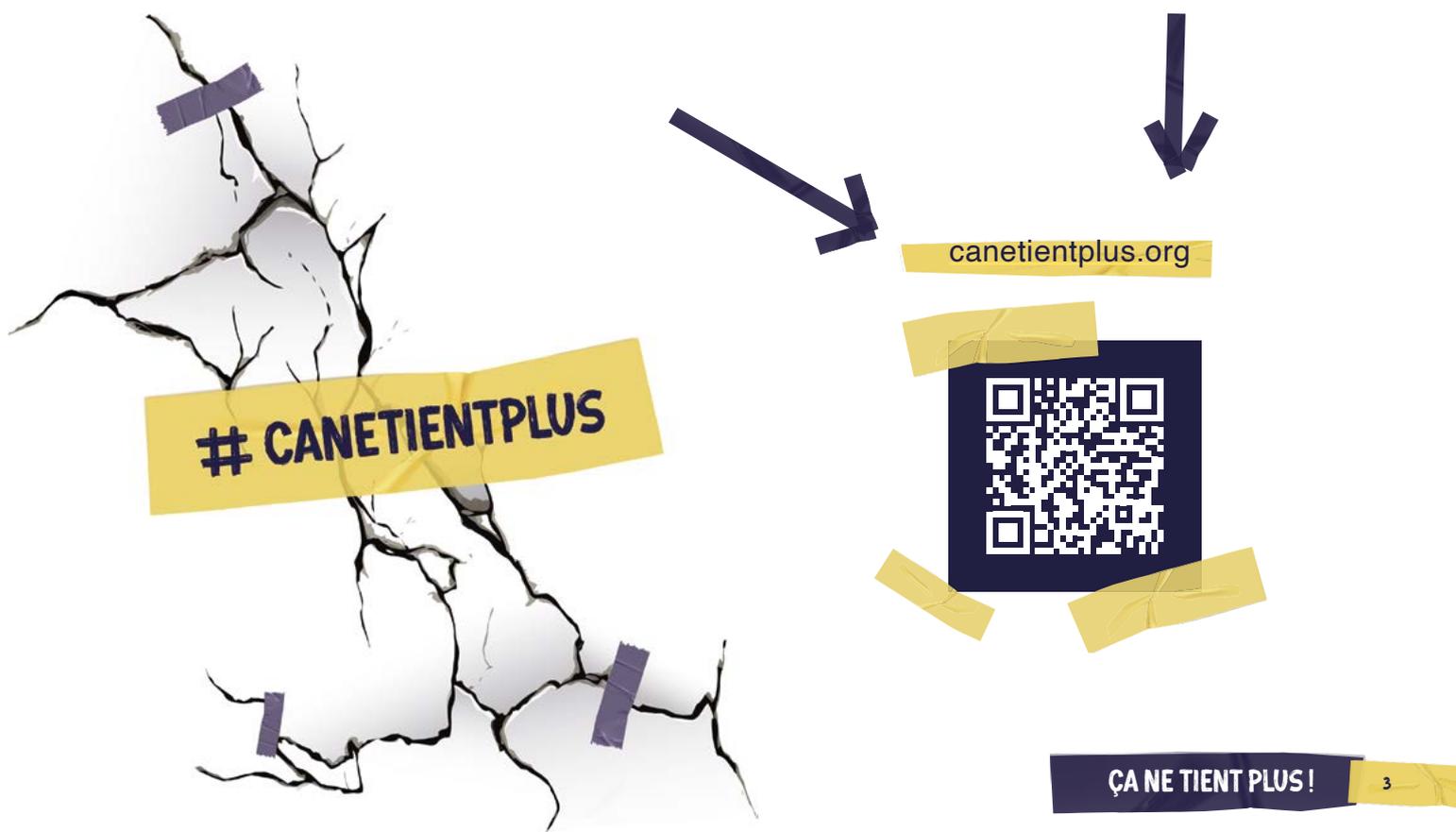
Rassemblant, au travers de ses membres, plus de 700 000 associations, Le Mouvement associatif représente plus de la moitié des associations en France.

Il couvre différents champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...). La mission du Mouvement associatif est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine. C'est ce qu'il fait aujourd'hui en appelant à **cette journée de mobilisation de l'ensemble du monde associatif : le 11 octobre 2025**.

Présent dans chaque région de France métropolitaine, ainsi qu'à La Réunion et en Martinique, il est important pour Le Mouvement associatif que des mobilisations aient lieu sur l'ensemble du territoire le 11 octobre prochain. Si vous souhaitez organiser une manifestation localement, nous vous invitons à le faire. Les Mouvements associatifs régionaux disposent de ressources différentes et ne sont pas en mesure de coordonner l'ensemble des actions menées sur leur territoire. **En tant qu'association locale ou réseau territorial, vous êtes libres de mettre en place une initiative le 11 octobre.**

Ce guide est précisément conçu pour vous accompagner dans cette démarche. Vous pouvez également consulter la cartographie pour retrouver les événements près de chez vous.

Nous vous encourageons néanmoins à informer votre Mouvement associatif régional (Coordonnées) de votre action et à la référencer sur la cartographie.





SE MOBILISER OUI, MAIS PAR OÙ COMMENCER ?



POURQUOI CETTE JOURNÉE DE MOBILISATION ?

LE 11 OCTOBRE, LES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT CAR LEUR SITUATION FINANCIÈRE S'EST CONSIDÉRABLEMENT DÉGRADÉE ET QUE LES AUTRES FORMES D'INTERPELLATION N'ONT PAS ABOUTI.

En effet, les données récentes sont sans équivoque : la trésorerie des associations est en forte baisse, les financements se raréfient et diminuent, tandis que les opportunités d'emploi se réduisent.

Ces constats sont documentés par différentes enquêtes¹. L'une des plus récentes, menée par l'ORVA des Hauts-de-France à la demande du Mouvement associatif, du Réseau National des Maisons des Associations et d'Hexopée, s'appuie sur 5 557 témoignages de dirigeants d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

D'autres données précisent les effets des économies réalisées par les budgets successifs sur le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Selon l'UDES³, le budget 2025 menace directement plus de 186 000 emplois dans le secteur de l'ESS.

D'après les données du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), 1 052 procédures collectives concernent des associations en difficulté, dont 462 liquidations, un chiffre qui a doublé depuis 2022.

La collecte de données documentant les difficultés du secteur associatif se poursuit avec le lancement d'une cellule de liaison et d'accompagnement des structures de l'ESS et le deuxième volet de l'enquête sur la santé financière des associations, co-portée par le Mouvement associatif.

À la crise budgétaire et aux coupes, s'ajoute une évolution structurelle importante du financement associatif qui accentue la dégradation de la santé financière des associations. En effet, même si la part globale des financements publics dans les ressources associatives reste relativement stable sur le long terme, leur mode d'attribution a profondément évolué. Les subventions pluriannuelles, qui assurent une continuité, sont de plus en plus remplacées par des financements ponctuels liés aux appels à projets et aux marchés publics. Selon le Conseil économique, social et environnemental, la part des subventions publiques dans les ressources des associations a chuté de 41 % entre 2005 et 2020, passant de 34 % à 20 %⁴.

En quelques chiffres, cette enquête nous révèle² :

31 %

des associations employeuses disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois, ce qui les rend particulièrement vulnérables.

23 %

des associations ont des problèmes de trésorerie de manière récurrente et 31 % de manière ponctuelle.

PRÈS DE LA MOITIÉ

des renouvellements de subvention n'ont pas encore abouti :

5 % des demandes ont d'ores et déjà été refusées et 25 % des subventions déjà attribuées sont en légère baisse et 20 % en forte baisse.

28 %

des associations déclarent diminuer leurs activités, 18 % ne remplacent pas les départs de leurs employés ; 16 % annulent ou retardent leurs recrutements et 8 % pensent à entamer un plan de sauvegarde avant même que les coupes budgétaires ne produisent leur effet.

1- Étude réalisée par Recherches & Solidarités en février 2023 : « les associations face à l'inflation » Consultation du Conseil économique, social et environnemental pour l'avis du 28 mai 2024 : « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique ».

2- Enquête de mars 2025 du RNMA, d'Hexopée et du Mouvement associatif « La santé financière des associations : un constat alarmant »

3- <https://www.udes.fr/actualites/budget-2025-leconomie-sociale-solidaire-en-peril-186-000-emplois-menaces-par-plf-plfss>

4- Avis du CESE "Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique", 28 mai 2024.



L'ensemble de ces chiffres traduit une réalité inquiétante : les associations sont fragilisées dans leur fonctionnement quotidien, menacées dans leur capacité à maintenir leurs activités et leurs emplois.

FACE À CETTE DÉGRADATION PROGRESSIVE, LE MONDE ASSOCIATIF
N'A POURTANT PAS CESSÉ D'ALERter LES POUVOIRS PUBLICS.

3 SEPTEMBRE
2023

Le président des Restos du Cœur lançait un appel au 20h de TF1, rapidement suivi d'une tribune signée par plus de 1 000 associations à l'attention de la Première ministre Élisabeth Borne : « *Madame la Première ministre, le milieu associatif se meurt !* ».

FIN
2024

Le tissu associatif de la région des Pays de la Loire dénonçait les coupes dans le sport, la culture et la vie associative, qui ont conduit à des réductions ou suppressions d'activités, à des fermetures de structures et à une diminution de l'offre sociale, culturelle et sportive.

28 JANVIER
2025

Alors que les restrictions budgétaires frappaient le tissu associatif, une lettre ouverte au Premier ministre François Bayrou du Mouvement associatif alertait sur les conséquences économiques et sociales pour les territoires.

AOÛT 2025

La Fondation des femmes publiait une enquête montrant que les arbitrages budgétaires ont contribué à fragiliser l'accès et l'effectivité des droits des femmes.

Ces nombreux signaux d'alerte sont restés vains, laissant s'aggraver une situation financière déjà fragile. Le 11 octobre ouvre une nouvelle étape dans la mobilisation du secteur associatif pour alerter sur sa situation financière dégradée et sur le coût économique, social et démocratique qui en découle.

Le message central de la mobilisation est « **pas un euro de moins** » pour les associations. Les associations ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire et les coupes dans les budgets dédiés à la vie associative doivent stopper. Cette demande est aussi celle d'un sursaut politique en faveur du secteur associatif, avec des actes de confiance et de reconnaissance démocratique du rôle joué par les associations.

Pour des demandes plus opérationnelles, notamment en vue de simplifier, soutenir et sécuriser le financement des structures des tissus associatifs locaux, plusieurs demandes peuvent être portées à l'attention des interlocuteurs locaux.

1

Un engagement des autorités locales à ne pas baisser le montant des subventions dédiées à la vie associative.

2

Simplifier et sécuriser les associations au niveau local

Il est urgent de sortir des logiques de concurrence pour les activités d'intérêt général. Le symbole de cette mise en concurrence est la multiplication des appels à projets et la mise en place grandissante de marchés publics aux dépens de la subvention.

Les associations ont besoin de simplicité et de visibilité. À ce titre, il est important que les associations puissent davantage bénéficier de subventions de fonctionnement et de conventions pluriannuelles.

3

Un renforcement du dialogue et de la coopération avec les élus

Dans une logique de co-construction et de confiance, les associations et les élus locaux peuvent collaborer à travers des instances mixtes afin de participer à l'élaboration des politiques publiques associatives, à l'attribution et à l'évaluation des fonds associatifs.

SE COORDONNER AUTOUR DU 11 OCTOBRE

LE 11 OCTOBRE CONSTITUE UN MOMENT IMPORTANT POUR VALORISER LE RÔLE DES ASSOCIATIONS. SE RENCONTRER, ÉCHANGER ET ORGANISER DES ACTIONS COMMUNES PERMET DE RENFORCER LA VISIBILITÉ ET L'IMPACT DE NOS INITIATIVES. RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE MOBILISATION DÉJÀ ORGANISÉES SUR LA CARTOGRAPHIE.

Vous voulez organiser une action le 11 octobre ?
Nous vous encourageons entre associations à :

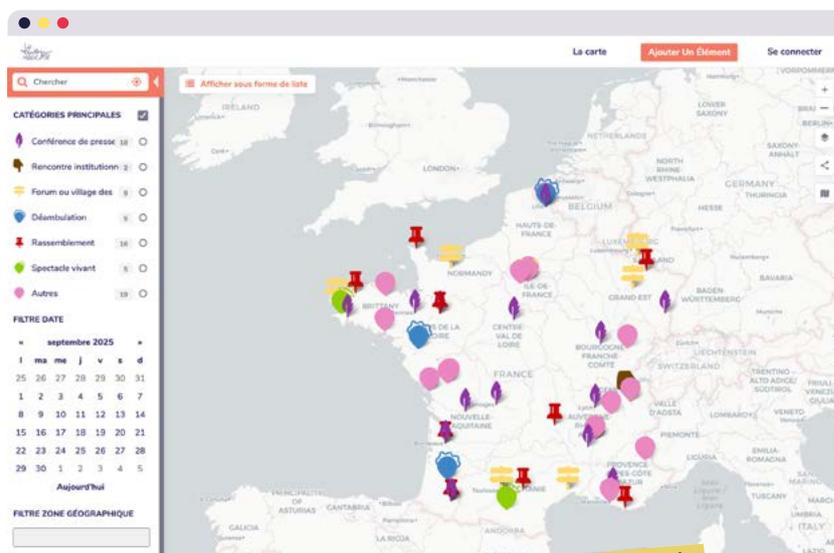
- **Échanger** pour identifier des actions possibles en commun ;
- **Mutualiser ressources et savoir-faire** ;
- **Partager leurs initiatives** pour donner une cohérence territoriale à la mobilisation.

En travaillant ensemble, nous faisons de cette journée une occasion de mettre en lumière la vitalité associative. Le Mouvement associatif est composé de nombreux réseaux adhérents, n'hésitez pas à vous rapprocher de leurs antennes locales.

Voici une liste des réseaux adhérents du Mouvement associatif de qui vous rapprocher pour la mobilisation : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Lien-vers-les-membres-de-membres-du-Mouvement-associatif.pdf>

De plus, les maisons des associations, vos groupes locaux du pacte pouvoir de vivre, les guid'asso qui sont des points d'informations à la vie associative ou encore les acteurs du soutien de la vie associative peuvent être des interlocuteurs dans l'organisation de votre action.

LA CARTOGRAPHIE DES ACTIONS



mobilisation11octobre.gogocarto.fr/



LES OUTILS EXISTANTS POUR AIDER À L'ORGANISATION ET LA MOBILISATION



OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES OUTILS DISPONIBLES ?

- La page internet canetientplus.org référence l'ensemble des ressources et outils disponibles pour la mobilisation.
- La [cartographie](#) recense les événements organisés sur le territoire le 11 octobre. L'ajout d'événements se fait sur une base volontaire : n'hésitez pas à y inscrire ceux dont vous avez connaissance.
- Vous souhaitez être tenu au courant des actualités autour de cette mobilisation, inscrivez-vous sur [le formulaire](#).

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le kit de communication est composé des éléments suivants :

- Affiche (base format A3 / masque pour personnalisation)
- Flyer (base format A5 / masque pour personnalisation)
- plaquette base format A4
- bannière web
- signature mail
- communiqué de presse
- un modèle de courrier d'interpellation de vos élus locaux
- modèles de post RS
- une mini charte graphique pour vous guider dans les personnalisations

Les éléments personnalisables seront modifiables sous Canva et la fonction d'importation donne de nombreuses possibilités.





SE MOBILISER OUI, MAIS COMMENT ?



CETTE LISTE PROPOSE DIFFÉRENTES ACTIONS QU'UNE ASSOCIATION, UN RÉSEAU OU UN COLLECTIF PEUT METTRE EN PLACE LE 11 OCTOBRE. ELLES SONT ADAPTABLES EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA STRUCTURE, DE SES RESSOURCES ET DE SON IMPLANTATION LOCALE. CES ACTIONS NE S'EXCLUENT PAS MUTUELLEMENT ET PEUVENT AU CONTRAIRE SE RENFORCER ENTRE ELLES. ENFIN, CETTE LISTE SE VEUT INSPIRANTE, SANS ÊTRE EXHAUSTIVE.



ACTIONS DE MOBILISATION CITOYENNE, PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Relayer la campagne de mobilisation en ligne

Différents posts pour les réseaux sociaux sont proposés dans le kit de communication. Ils sont à relayer largement sur les réseaux sociaux avec les visuels qui les accompagnent.

Sur vos réseaux ou sites internet, vous pouvez également encourager votre réseau à rejoindre une des mobilisations recensées sur la cartographie : <https://mobilisation11octobre.gogocarto.fr/map#/carte/@46.66,-4.02,6z?cat=all>

Avantages Grande diffusion à faible coût ; adaptable aux canaux de la structure

Inconvénients Risque de faible visibilité sans relais ; nécessite compétences numériques

Public cible Réseau de l'association ; grand public

Signer et relayer la tribune

Elle reste ouverte pour signature pour les associations et les collectivités, rejoignez le mouvement : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc22DckJ1TTmsb4ewhFFdsPGJTfrRZIJXC31odlc9xE3TBP6A/viewform?usp=sharing&ouid=109527758753856048107>

Distribution du flyer (kit de communication)

Sur les enjeux du soutien aux associations dans l'espace public mais aussi dans les événements et actions que votre association organise (accueil de loisirs, activité sportive, événement...).

Lire à voix haute l'appel à mobilisation de Claire Thoury

Dans vos événements en amont et le samedi 11 octobre dans vos concerts, compétitions, spectacles...

Affichage dans l'espace public autorisé

Et sur les locaux de l'assos de l'appel à mobilisation. Retrouvez une affiche (kit de communication) dans les éléments de communication.

Le concept autour de ce mouvement est le « rafistolage » afin d'indiquer que « Ça ne tient plus ! » dans les associations. N'hésitez pas à vous le réapproprier afin de l'afficher en gros sur votre structure.

Par exemple : scotcher votre façade, accrocher de gros pansements avec le slogan « Ça ne tient plus »...

Portes ouvertes dans les locaux de l'association

Pour alerter sur la situation du milieu associatif et ce qui disparaîtrait si l'asso fermait ses portes.

Avantages Valorise l'association et ses actions ; peut permettre de recruter bénévoles et adhérents

Inconvénients Impact limité hors réseau local ; logistique interne

Public cible Habitants, bénévoles potentiels, élus locaux

Recueillir et compléter le cahier de doléances associatives mis en ligne sur la page canetientplus.org

Afin de recueillir les préoccupations, besoins et propositions des associations. Il peut être complété directement en ligne et relayé auprès des associations de votre réseau.

Vous pouvez aussi imaginer déposer de vrais cahiers de doléances dans vos locaux ou sur votre événement le 11 octobre. Les contributions pourront être ajoutées sur le cahier de doléances en ligne, publiées sur vos réseaux sociaux ou utiliser dans votre dialogue avec vos élus locaux.

Avantages Faire remonter directement les besoins des associations, améliore la visibilité du secteur associatif, sert de support pour le plaidoyer.

Inconvénients Le nombre et la diversité des contributions peuvent rendre la synthèse complexe, peut-être chronophage.

Public cible Associations, bénévoles, habitants, élus locaux

Plus d'informations et conseils sur la **fiche pratique n°0** dédiée : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-0-doleances.pdf>

Conférence de presse et/ou lien avec la presse régionale et locale

Pour valoriser le rôle des associations et alerter sur leurs difficultés.

Dans le cadre de la mobilisation du 11 octobre, assurer un lien étroit avec la presse régionale et locale est essentiel pour valoriser les actions des associations et amplifier leur visibilité.

Plusieurs Mouvements associatifs régionaux organisent des **conférences de presse** qui sont à retrouver sur la [cartographie](#). Le **communiqué de presse** et le **dossier de presse** sont des outils à remettre aux journalistes.

Plus d'informations et conseils sur la **fiche pratique n°1** dédiée : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-1-Presses.pdf>

Avantages Impact médiatique ciblé ; crédibilise le plaidoyer, permet de mobiliser pour le 11, permet d'influencer l'opinion publique et d'obtenir son soutien, peut être fait en ligne

Inconvénients Nécessite relation presse ; audience limitée si peu de journalistes

Public cible Journalistes, décideurs, élus

Rencontre avec des élus locaux et les parlementaires

Pour présenter les besoins concrets des associations et leur remettre le flyer de plaidoyer.

Ce lien avec les élus locaux et les parlementaires est crucial : plusieurs actions peuvent être conduites en partenariat avec eux, et ils peuvent également rejoindre la mobilisation pour soutenir les associations sur le territoire.

Un courrier d'interpellation de vos élus locaux est à votre disposition. Vous pouvez vous le réapproprier et l'envoyer largement aux élus de votre territoire.

Selon leur échelon territorial, les élus peuvent mettre en place différentes actions pour soutenir la vie associative. Celles-ci ainsi que les éléments de plaidoyer sont détaillés dans la **fiche pratique n°2** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-2-Elus.pdf>

3

SE MOBILISER OUI, MAIS COMMENT ?



ACTIONS CONVIVIALES

Projection-débat autour d'un documentaire ou d'un film sur l'engagement citoyen

Pour fédérer les habitants, les bénévoles...

Avantages Fédérateur et inclusif ; bonne ambiance, Implication active du public ; convivial, favorise échanges et réflexions, crée du lien

Atelier participatif et expression artistique (écriture de slogans, fresque collective)

Peut être fait en amont ou sur un rassemblement également.

Inconvénients Audience limitée à la salle ; nécessite organisation technique ; Nécessite ressources (espace, nourriture, animation)

Temps convivial (repas partagé, concert solidaire, café-débat, pique-nique...)

Public cible Citoyens, familles, bénévoles...



ACTIONS DE VISIBILITÉ PUBLIQUE

Action « La montagne qui ne tient plus »

Cette action est au cœur de la mobilisation du 11 octobre. Il s'agit ici de mettre en place des tas d'objets rafistolés représentant la diversité du tissu associatif devant des lieux symboliques (préfecture, conseil régional...).

Pour mettre en place cette action, appuyez sur la **fiche pratique n°3** dédiée : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-3-Montagne.pdf>

Avantages Visibilité médiatique, appel à actions, symbole fort, action nationale

Inconvénients Logistique, demande d'autorisations, nettoyage, éléments visuels à porter sur soi

Rassemblement ou manifestation locale

Rejoindre ou organiser un temps collectif dans l'espace public. Ce rassemblement peut avoir lieu devant un lieu symbolique pour la vie associative (préfecture, collectivité...). Rassurez-vous les déclarations en préfecture pour une manifestation ou les déclarations d'occupation de l'espace public en mairie sont très faciles à faire.

Avantages Forte visibilité ; effet collectif ; attire médias

Inconvénients Nécessite autorisations et logistique ; météo aléatoire ; mobilisation variable ; ressources humaines et matérielles ; sécurité

Public cible Citoyens, sympathisants, élus, journalistes

Performance artistique, happening, die in, flash mob... pour attirer l'attention médiatique

Pour mettre en place ces actions, appuyez-vous sur la **fiche pratique n°5A** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5-Actions-culturelles-de-visibilite.pdf>

Pour mettre en place cette action, appuyez-vous sur la **fiche pratique n°4** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-4-Manifestation.pdf>

Village associatif (en danger)

Installation d'un espace de présentation d'activités associatives et sensibilisation à la situation du monde associatif.

Avantages Contact direct avec le public ; valorise activités concrètes

Inconvénients Impact limité si faible affluence ; nécessite bénévoles disponibles, délais, emplacement stratégique nécessaire, accessibilité

Public cible Citoyens, sympathisants, élus, journalistes, habitants, familles, curieux

Actions d'éducation populaire et créatives à mettre en place sur la mobilisation sommaire

<https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/5.-Sommaire.pdf>

Avantages Originalité, attire l'attention médiatique ; fort potentiel réseaux sociaux. Dynamique collective ; messages visuels forts

Inconvénients Demande préparation et coordination ; risque de faible participation

Public cible Passants, médias, jeunes...

Action coordonnée à une heure précise (ex. photo collective, levée de pancartes, action sonore)

Silence collectif ou minute d'applaudissements pour marquer le soutien aux associations

Envoi de courrier au président

N'importe qui peut écrire gratuitement au Président de la République, vous pouvez organiser le 11 octobre un atelier dédié pour lui transmettre les attentes des associations.

Pour mettre en place cette action, appuyez-vous sur **la fiche pratique n°5B** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5B-President.pdf>

Banderoles détournées

En amont ou le 11 octobre, des ateliers créatifs peuvent être organisés afin de créer de grandes banderoles qui serviront à décorer les vitrines / façades de nos locaux, en détournant les messages publicitaires des magasins afin d'alerter sur notre situation.

Pour mettre en place cette action, appuyez-vous sur **la fiche pratique n°5C** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5C-Banderoles.pdf>

Déambulation théâtrale

Une déambulation théâtrale est une forme de spectacle vivant où les spectateurs se déplacent avec les comédiens à travers différents espaces. Elle propose une immersion qui transforme le lieu en scène et favorise une expérience participative et sensorielle.

Pour mettre en place cette action, appuyez-vous sur **la fiche pratique n°5D** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5D-Theatre.pdf>

Animation du Porteur de paroles

Permet à un représentant associatif ou à un membre d'une association de porter la voix du collectif lors d'événements, réunions ou mobilisations, de manière claire, structurée et impactante.

Pour mettre en place cette action, appuyez-vous sur **la fiche pratique n°5E** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5E-Porteur-de-parole.pdf>

Animation Crieur public

Le crieur est un citoyen qui met sa présence et son énergie au service des autres à travers la criée. Il fait du lien. Mieux qu'internet, il crie en direct dans le square de votre quartier, dans la rue, entre les étals du marché, pour étonner, informer, faire rire et réfléchir.

Pour mettre en place cette action, appuyez-vous sur **la fiche pratique n°5F** : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5F-Crieur-public.pdf>



AUTRE

Vous n'êtes toujours pas inspirés ?

Retrouvez encore d'autres idées d'activités sur la fiche pratique n°5G : <https://lmahdf.org/wp-content/uploads/2025/09/Fiche-5G-Autres.pdf>

Peu importe le format ou la taille de l'événement, il est essentiel qu'il soit **inclusif et accessible à tous**.

Cela signifie veiller à ce que chaque personne, quelles que soient ses capacités, son âge ou sa situation, puisse y participer pleinement.

N'hésitez pas à proposer un lien vers une **plateforme de covoiturage** afin de favoriser l'accès à votre événement.

Par exemple : <https://togetzer.com/>

Un point sur les différentes autorisations

- Manifestation

Une manifestation n'a pas à être autorisée mais elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable. L'organisateur informe les pouvoirs publics, mais il n'en attend pas une autorisation expresse. Toutefois, une manifestation peut quand même être interdite par les autorités afin d'éviter de troubler l'ordre public.

(source : vie-publique.fr)

Toutes les infos pour déclarer une manifestation **ici**.

- Autorisation d'occupation temporaire de l'espace public

Une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) de l'espace public doit être sollicitée auprès de la mairie de la commune concernée. La demande, rédigée par écrit ou via un formulaire en ligne selon les villes, doit préciser la nature de l'occupation (manifestation, installation de matériel, terrasse, travaux...), les dates et horaires souhaités, ainsi que la surface occupée.

Elle doit être déposée suffisamment en amont pour permettre l'instruction du dossier. L'autorisation est ensuite délivrée par arrêté municipal, pouvant comporter des conditions spécifiques (horaires, respect de la sécurité, remise en état des lieux).

L'absence d'autorisation expose à des sanctions et à l'évacuation immédiate de l'espace occupé.

- Prêt de matériel de la commune

Pour obtenir un prêt de matériel auprès de la commune, il convient généralement de suivre les étapes suivantes :

1. **Contactez la mairie** : le service événementiel, technique, culturel ou associatif est le plus souvent compétent. Certaines communes disposent d'un formulaire spécifique (papier ou en ligne).
2. **Déposer une demande officielle** : préciser le type de matériel souhaité (tables, chaises, barnums, sono...), la quantité, les dates et la durée d'utilisation, ainsi que l'objet de l'événement.
3. **Respecter les délais** : les communes demandent souvent un dépôt de dossier dans un délai spécifique afin d'organiser la logistique.
4. **Signer une convention de prêt** : elle fixe les conditions d'utilisation (responsabilité, transport, restitution en bon état, éventuelle caution).
5. **Restituer le matériel** : dans les délais impartis et en état de fonctionnement, sous peine de perdre la caution ou de se voir refuser de futurs prêts.





**ÇA NE
TIENT !
PLUS !**



CANETIENTPLUS.ORG

